

PROGRAMME DE FORMATION RECYCLAGE DU MEDICAL 1

Objectifs du module :

Permettre de :

- à tout marin de pouvoir effectuer les gestes de premiers secours ;
- à certains d'entre eux de pouvoir être désignés pour assurer l'une des responsabilités définies à l'article 3 et d'acquérir les connaissances nécessaires en matière de prévention.

Public et pré requis :

- Taille du groupe : 12
- Type de public : marins
- Connaissances requises :
Etre titulaire du Médical 1 initial

Modalités techniques et pédagogiques :

- Supports et matériels utilisés :
diaporamas et photocopies
- Documents remis : attestations
- Intervenants : secouristes et infirmier

Suivi et évaluation :

- Modalités de suivi : attestations de présence
- Modalités d'évaluation : test

Modalités de déroulement :

- Durée : 8 heures
- Date :
- Lieu : LE HAVRE/FECAMP/DIEPPE

Programme :

Arrêté du 18 avril 2016 modifiant l'arrêté du 29 juin 2011

Contenu détaillé :

Niveau I (EM I) :
revalidation de l'UV-PSC 1, HPR et AMMCT 1

1. L'UV-PSC 1 – 6 heures
sanctionnée par l'obtention de l'attestation de recyclage de la formation à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau I.

2. L'UV-HPR – 1 heure
hygiène et prévention des risques, comprenant trois parties :
HPR 1: Prévention des risques professionnels maritimes
HPR 2 : Hygiène
- Hygiène individuelle et collective ;
- Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.

HPR 3
: Prévention de risques spécifiques (notamment noyade, coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques).

3. L'UV-AMMCT 1 – 1 heure
aide médicale en mer - consultation télémédicale de niveau 1, incluant une formation :
- aux procédures d'aide médicale en mer et de consultation télémédicale d'urgence ;
- à l'utilisation de la dotation médicale et des guides médicaux de bord ;
- à la préparation d'une évacuation sanitaire.